Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260915-2026091502-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 10.09.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **quinze septembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 10.09.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, Mme LE GOUËVEC Sylvie, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, Mme LUCAS Maëva, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. HUET Valentin, M. FREROU Lilian, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : Mme TAQUET Virginie (pouvoir à M. BLOT Olivier), M. JERÔME Charly.

Etait absente : Mme RISSEL Alexia.

Présents : 16
Votants : 17

Monsieur BOUAISSIER Christophe a été élu secrétaire.

Objet : 2026091502- Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire

Suite à l'appel à candidatures dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire sur le secteur « Le Paradis », 33 offres ont été reçues.

Pour rappel, la consultation a été passée en procédure adaptée restreinte. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux était de 1 386 406 € H.T. (construction du restaurant scolaire, aménagement extérieur, voirie et matériel de cuisine). Début de la mission: septembre 2026 ; livraison du bâtiment : septembre 2028.

Les compétences exigées de l'équipe :

Architecte, économie de la construction, études fluides et thermique, études structures, études acoustiques, OPC, SSI.

La date limite de transmission des offres était fixée au 31/07/2026 à 12h00.

Les critères d'attribution :

- Valeur technique de l'offre : 60 % (qualité de la perception du programme ; organisation, méthodologie d'intervention ; moyens matériels et humains dédiés ; expériences et références dans des domaines similaires).
- Prix des prestations : 40 % - Négociation possible avec les trois soumissionnaires en premières positions.

L'analyse des offres, effectuées par les services du conseil départemental 35 qui nous accompagnent, fait ressortir que les offres financières vont de 99 925 € pour le moins cher à 202 612€ pour le plus cher.

Les trois candidats les mieux disants ont été reçus en audition le jeudi 10/09 dernier en présence de la commission d'appel d'offres et des services du département. L'analyse de ces auditions ne changent pas le classement.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260915-2026091502-DE

Il est donc proposé :

- de retenir l'offre du bureau d'architectes GUILLOUX de Laillé, pour une mission complète (base + missions complémentaires) de 96 543.97 € H.T ;

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de retenir l'offre du bureau d'architectes GUILLOUX de Laillé, pour une mission complète (base + missions complémentaires) de 96 543.97 € H.T ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Autorise la validation du mieux-disant suite à la demande de devis qui sera faite pour réaliser une étude de sol du site du projet et un levé topographique complémentaire afin d'intégrer l'option de déplacement de la construction.
- Valide la constitution d'un groupe de travail avec la commission bâtiment et école, les représentant des parents d'élèves ainsi que les agents techniques travaillant à la cantine.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,